

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Nom: LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: FR-2019-0075

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0014810-0000

Table des matières

Partie 1. - Premier niveau d'information	1
1. Informations administratives	1
1.1. Nom	1
1.2. Type(s) de produit	1
1.3. Titulaire de l'autorisation	1
1.4. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation de la famille de produits	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille	2
2.2. Type de formulation	3
Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP	3
1. Informations administratives sur le méta-RCP	3
1.1. Identificateur du méta-RCP - Meta RCP 1 - LIGNUM PRO D156 - CONCENTRATE	3
1.2. Suffixe du numéro d'autorisation	3
1.3 Type(s) de produit	3
2. Composition du méta-RCP	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP	3
2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	4
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	5
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	7
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	9
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	11
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	11
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	12
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	12
4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	13
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	13
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	13
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	14
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	14
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	14
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	14
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	15
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	16
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	16
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	16
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	16
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	16
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	16
5.1. Consignes d'utilisation	16
5.2. Mesures de gestion des risques	17
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	17
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	17
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	17

6. Autres informations	17
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	18
7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel	18
1. Informations administratives sur le méta-RCP	18
1.1. Identificateur du méta-RCP - Meta RCP 2 - RTU - LIGNUM UNIVERSAL WOOD PRESERVER	18
1.2. Suffixe du numéro d'autorisation	19
1.3 Type(s) de produit	19
2. Composition du méta-RCP	19
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP	19
2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP	19
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	19
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	20
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	21
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	21
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	22
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	22
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	22
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	24
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	24
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	24
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	24
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	24
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	26
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	26
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	26
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	26
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	26
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	26
5.1. Consignes d'utilisation	26

5.2. Mesures de gestion des risques	27
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	27
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	27
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	27
6. Autres informations	27
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	28
7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel	28
1. Informations administratives sur le méta-RCP	28
1.1. Identificateur du méta-RCP - Meta RCP 3 - RTU - LIGNUM WOOD PRESERVER	28
1.2. Suffixe du numéro d'autorisation	29
1.3 Type(s) de produit	29
2. Composition du méta-RCP	29
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP	29
2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP	29
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	29
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	30
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	31
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	31
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	31
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	31
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	31
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	33
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	33
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	33
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	33
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	33
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	34
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	34
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	34

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	35
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	35
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	35
5.1. Consignes d'utilisation	35
5.2. Mesures de gestion des risques	35
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	35
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	36
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	36
6. Autres informations	36
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	36
7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel	36
1. Informations administratives sur le méta-RCP	37
1.1. Identificateur du méta-RCP - Meta RCP 4 - RTU - LOW PROPI PRODUCT - PROFESSIONAL	37
1.2. Suffixe du numéro d'autorisation	37
1.3 Type(s) de produit	37
2. Composition du méta-RCP	37
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP	37
2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP	38
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	38
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	38
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	40
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	40
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	40
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	40
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	40
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	42
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	42
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	42
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	42

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	43
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	44
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	44
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	44
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	44
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	44
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	45
5.1. Consignes d'utilisation	45
5.2. Mesures de gestion des risques	45
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	45
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	45
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	46
6. Autres informations	46
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	46
7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel	46
1. Informations administratives sur le méta-RCP	47
1.1. Identificateur du méta-RCP - Meta RCP 5 - RTU - LOW PROPI PRODUCT – NON-PROFESSIONAL	47
1.2. Suffixe du numéro d'autorisation	47
1.3 Type(s) de produit	47
2. Composition du méta-RCP	47
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP	47
2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP	48
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	48
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	48
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	50
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	50
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	50
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	50
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	50

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	52
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	52
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	52
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	52
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	53
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	54
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	54
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	54
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	54
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	54
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	55
5.1. Consignes d'utilisation	55
5.2. Mesures de gestion des risques	55
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	55
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	55
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	56
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	56
6. Autres informations	56
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	56
7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel	56

Partie 1. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom

LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY

1.2. Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	WoodchemEQ Ltd
	Adresse	Unit 3D North Point House, North Point Business Park New Mallow Road T23 AT2P Cork Irlande
Numéro de l'autorisation	FR-2019-0075	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0014810-0000	
Date de l'autorisation	27/06/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	25/03/2024	

1.4. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	ENVIROQUEST GPT LTD
Adresse du fabricant	Unit E8/E9, Ashlyn Road West Meadows Industrial Estate Derby DE21 6XE Derbyshire Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Unit E8/E9, Ashlyn Road West Meadows Industrial Estate Derby DE21 6XE Derbyshire Royaume-Uni

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	JANSSEN PMP
Adresse du fabricant	Turnhoutseweg 30 B-2340 Beerse Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu Sevencontinent Green Chemical Co. Ltd. North Area of Dongsha Chem-Zone. 215600 Zhangjiagang Chine
Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	TROY CHEMICAL COMPANY
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12e P.O. Box 132 AC Maassluis Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	8 Vreeland Road P.O. Box 955, Florham Park 07932 New Jersey États-Unis
Substance active	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	CALDIC DENMARK A/S (ACTING FOR TARGOS CHEMICALS INDIA LTD.)
Adresse du fabricant	Caldic Denmark A/S: Odinsvej 23, 8722 Hedensted Danemark
Emplacement des sites de fabrication	Tagros Chemicals India Limited A4 / 1 & 2 SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX, PACHAYANKUPPAM 607 005 CUDDALORE Tamil Nadu Inde

2. Composition et formulation de la famille de produits

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.269 - 9.075
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.127 - 2.994
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.133 - 3.155
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé		68439-46-3		1 - 25

2.2. Type(s) de formulation

Microémulsion (ME)

Microémulsion prête à l'emploi (AL)

Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta RCP 1 - LIGNUM PRO D156 - CONCENTRATE

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-1

1.3 Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	9.075 - 9.075
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	2.994 - 2.994
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	3.155 - 3.155

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

Microémulsion (ME)

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Peut nuire au fœtus.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient 3-Iodo-2-Propynyl-N-Butyl Carbamate (IPBC), Propiconazole, Permethrine. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les .

Éviter de respirer les .

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter .

EN CAS D'INGESTION:Appeler en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à .

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:Consulter un médecin.

Appeler immédiatement .

Consulter un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Recueillir le produit répandu.

Garder sous clef.

Éliminer le dans ... conformément à la réglementation.

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Professionnel – 1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau – Classe d'usage 1

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée A. punctatum-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée L. brunneus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée Reticulitermes spp.-Termites-Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau - Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation - Traitement par pulvérisation
Taux et fréquences d'application	Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 100-200 mL de produit dilué par m ² . - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 200 mL de produit dilué par m ² . - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit dilué par m ² . Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L.

brunneus), 300 mL de produit dilué par m². - 1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau -
Traitement préventif :

- Insectes à larves xylophages (H. bajulus) :

Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 100-200 mL de produit dilué par m².

- Insectes à larves xylophages (A. punctatum) :

Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m².

- Termites (Reticulitermes spp.) :

Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m².

Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus), le produit LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 300 mL de produit dilué par m².

Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 100-200 mL de produit dilué par m². - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 200 mL de produit dilué par m². - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit dilué par m². Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus), 300 mL de produit dilué par m². - 1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau -
Traitement préventif :

- Insectes à larves xylophages (H. bajulus) :

Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 100-200 mL de produit dilué par m².

- Insectes à larves xylophages (A. punctatum) :

Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m².

- Termites (Reticulitermes spp.) :

Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m².

Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus), le produit LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 300 mL de produit dilué par m².

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidon en PEHD de 1 à 5 litres avec bouchon sécurisé.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Professionnel – 1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau – Classe d'usage 2

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée
A. punctatum-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée
L. brunneus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée
Reticulitermes spp.-Termites-Pas de donnée
Pas de donnée-Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)-Pas de donnée
Pas de donnée-Champignons de bleuissement-Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus)
Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 2

Méthode(s) d'application

Traitement par brosseage - pinceau -
Traitement par brosseage - pinceau

Traitement par pulvérisation -
Traitement par pulvérisation

Taux et fréquences d'application

Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (*H. bajulus*) : 100-200 mL de produit dilué par m². - Insectes à larves xylophages (*A. punctatum*) : 200 mL de produit dilué par m². - Termites (*Reticulitermes* spp.) : 200 mL de produit dilué par m². - Champignons destructeurs du bois : 107-200 mL de produit dilué par m². - Champignons de bleuissement : 200 mL de produit dilué par m². Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (*H. bajulus*, *A. punctatum*, *L. brunneus*), 300 mL de produit dilué par m². - 1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau -
Traitement préventif :

- Insectes à larves xylophages (*H. bajulus*) :
Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 100-200 mL de produit dilué par m².

- Insectes à larves xylophages (*A. punctatum*) :
Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m².

- Termites (*Reticulitermes* spp.) :
Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m².

- Champignons destructeurs du bois :
Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 107-200 mL de produit dilué par m².

- Champignons de bleuissement :
Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m².

Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (*H. bajulus*, *A. punctatum*, *L. brunneus*), le produit LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 300 mL de produit dilué par m².

Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (*H. bajulus*) : 100-200 mL de produit dilué par m². - Insectes à larves xylophages (*A. punctatum*) : 200 mL de produit dilué par m². - Termites (*Reticulitermes* spp.) : 200 mL de produit dilué par m². - Champignons destructeurs du bois : 107-200 mL de produit dilué par m². - Champignons de bleuissement : 200 mL de produit dilué par m². Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (*H. bajulus*, *A. punctatum*, *L. brunneus*), 300 mL de produit dilué par m². - 1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau -
Traitement préventif :

- Insectes à larves xylophages (*H. bajulus*) :
Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 100-200 mL de produit dilué par m².

- Insectes à larves xylophages (*A. punctatum*) :
Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m².

- Termites (*Reticulitermes* spp.) :
Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m².

- Champignons destructeurs du bois :
Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 107-200 mL de produit dilué par m².

- Champignons de bleuissement :
Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m².

Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (*H. bajulus*, *A. punctatum*, *L. brunneus*), le produit LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau).

	Appliquer 300 mL de produit dilué par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Professionnel – 1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau – Classe d'usage 3

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée</p> <p>A. punctatum-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée</p> <p>L. brunneus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée</p> <p>Reticulitermes spp.-Termites-Pas de donnée</p> <p>Pas de donnée-Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)-Pas de donnée</p> <p>Pas de donnée-Champignons de bleuissement-Pas de donnée</p>
Domaine d'utilisation	<p>Extérieur</p> <p>Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus)</p> <p>Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 3</p>
Méthode(s) d'application	<p>Traitement par brossage - Pinceau -</p> <p>Traitement par brossage - Pinceau</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 100-200 mL de produit dilué par m². - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 200 mL de produit dilué par m². - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit dilué par m². - Champignons destructeurs du bois : 107-200 mL de produit dilué par m². - Champignons de bleuissement : 200 mL de produit dilué par m². Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus), 300 mL de produit dilué par m². - 1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau -</p> <p>Traitement préventif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 100-200 mL de produit dilué par m². - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². - Termites (Reticulitermes spp.) : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². - Champignons destructeurs du bois : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 107-200 mL de produit dilué par m². - Champignons de bleuissement : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². <p>Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus), le produit LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 300 mL de produit dilué par m².</p>

Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Professionnel – 1 litre de produit pour 24 litres d'eau – Classe d'usage 1

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage – Pinceau - Traitement par brossage – Pinceau Traitement par pulvérisation - Traitement par pulvérisation
Taux et fréquences d'application	200 mL de produit dilué par m ² - 1 litre de produit pour 24 litres d'eau - Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m ² . 200 mL de produit dilué par m ² - 1 litre de produit pour 24 litres d'eau - Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Professionnel – 1 litre de produit pour 24 litres d'eau – Classe d'usage 2

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée Pas de donnée-Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)-Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau - Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation - Traitement par pulvérisation
Taux et fréquences d'application	Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 200 mL de produit dilué par m ² . - Champignons destructeurs du bois : 214 mL de produit dilué par m ² . - 1 litre de produit pour 24 litres d'eau -

	<p>Traitement préventif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². - Champignons destructeurs du bois : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 214 mL de produit dilué par m². <p>Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 200 mL de produit dilué par m². - Champignons destructeurs du bois : 214 mL de produit dilué par m². - 1 litre de produit pour 24 litres d'eau -</p> <p>Traitement préventif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². - Champignons destructeurs du bois : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 214 mL de produit dilué par m².
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres.

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Professionnel – 1 litre de produit pour 24 litres d'eau – Classe d'usage 3

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée Pas de donnée-Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)-Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Extérieur Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau - Traitement par brossage - Pinceau
Taux et fréquences d'application	Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus): 200 mL de produit dilué par m ² . - Champignons destructeurs du bois : 214 mL de produit dilué par m ² . - 1 litre de produit pour 24 litres d'eau - Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus): Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m ² . - Champignons destructeurs du bois : Le LIGNUM PRO D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 214 mL de produit dilué par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres.

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- En cas de déversement, ne pas manger, boire ou fumer.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Tout produit sur la peau doit être lavé.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN14605) et des lunettes de protection pendant la phase de manipulation et/ou d'application du produit.
- Eviter le contact avec les yeux
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Eviter le contact prolongé des animaux, plus particulièrement des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit contient de la perméthrine. Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le revêtement imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le contenant bien fermé.
- Le sol du local de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquide.
- Toujours conserver le produit dans son emballage commercial.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autres informations

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

LIGNUM PRO D156
TECHNIKOAT
PRESTA PRO D156
WOODCARE AQUA COMBI
TECHNICIDE M CONCENTRATE

Numéro de l'autorisation

FR-0014810-0001 1-1

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	9.075
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	2.994
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	3.155
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé		68439-46-3		25

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta RCP 2 - RTU - LIGNUM UNIVERSAL WOOD PRESERVER

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-2

1.3 Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.766 - 0.766
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.253 - 0.253
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.266 - 0.266
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé		68439-46-3		2 - 2

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

Microémulsion prête à l'emploi (AL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut nuire au fœtus.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient 3-Iodo-2-Propynyl-N-Butyl Carbamate (IPBC), Propiconazole, Perméthrine. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Se laver ... soigneusement après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter .

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:Consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.

Recueillir le produit répandu.

Garder sous cléf.

Éliminer le dans ...conformément à la réglementation.

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 1

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée

A. punctatum-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée

L. brunneus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée

Reticulitermes spp.-Termites-Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus)

Méthode(s) d'application

Traitement par brossage - Pinceau -
Traitement par brossage - Pinceau

Taux et fréquences d'application

Traitement par pulvérisation -
Traitement par pulvérisation

Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 100-200 mL de produit par m². - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 200 mL de produit par m². - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit par m². Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus), 300 mL de produit par m². - 0 -

Traitement préventif :

- Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Appliquer 100-200 mL de produit par m².
- Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : Appliquer 200 mL de produit par m².
- Termites (Reticulitermes spp.) : Appliquer 200 mL de produit par m².

Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus), appliquer 300 mL de produit par m².

Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 100-200 mL de produit par m². - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 200 mL de produit par m². - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit par m². Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus), 300 mL de produit par m². - 0 -

Traitement préventif :

- Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Appliquer 100-200 mL de produit par m².
- Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : Appliquer 200 mL de produit par m².
- Termites (Reticulitermes spp.) : Appliquer 200 mL de produit par m².

Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus), appliquer 300 mL de produit par m².

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidon en PEHD de 1 à 25 litres.
Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 2

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée
A. punctatum-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée
L. brunneus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée
Reticulitermes spp.-Termites-Pas de donnée
Pas de donnée-Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)-Pas de donnée
Pas de donnée-Champignons de bleuissement-Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus)
Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 2

Méthode(s) d'application

Traitement par broissage - Pinceau -
Traitement par broissage - Pinceau

Traitement par pulvérisation -
Traitement par pulvérisation

Taux et fréquences d'application

Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 100-200 mL de produit par m². - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 200 mL de produit par m². - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit par m². - Champignons destructeur du bois : 107-200 mL de produit par m². - Champignons de bleuissement : 200 mL de produit par m². Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, a. punctatum, L. brunneus), 300 mL de produit par m². - 0 -

Traitement préventif :

- Insectes à larves xylophages (H. bajulus) :

Appliquer 100-200 mL de produit par m².

- Insectes à larves xylophages (A. punctatum) :

Appliquer 200 mL de produit par m².

- Termites (Reticulitermes spp.) :

Appliquer 200 mL de produit par m².

- Champignons destructeur du bois :

Appliquer 107-200 mL de produit par m².

- Champignons de bleuissement :

Appliquer 200 mL de produit par m².

Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus), appliquer 300 mL de produit par m².

Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 100-200 mL de produit par m². - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 200 mL de produit par m². - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit par m². - Champignons destructeur du bois : 107-200 mL de produit par m². - Champignons de bleuissement : 200 mL de produit par m². Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, a. punctatum, L. brunneus), 300 mL de produit par m². - 0 -

Traitement préventif :

- Insectes à larves xylophages (H. bajulus) :

Appliquer 100-200 mL de produit par m².

- Insectes à larves xylophages (A. punctatum) :

Appliquer 200 mL de produit par m².

- Termites (Reticulitermes spp.) :

Appliquer 200 mL de produit par m².

- Champignons destructeur du bois :

Appliquer 107-200 mL de produit par m².

- Champignons de bleuissement :

	<p>Appliquer 200 mL de produit par m².</p> <p>Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus), appliquer 300 mL de produit par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidon en PEHD de 1 à 25 litres.</p> <p>Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).</p>

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 3

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée A. punctatum-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée L. brunneus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée Reticulitermes spp.-Termites-Pas de donnée Pas de donnée-Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)-Pas de donnée Pas de donnée-Champignons de bleuissement-Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Extérieur Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 3
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau - Traitement par brossage - Pinceau
Taux et fréquences d'application	Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 100-200 mL de produit par m ² . - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 200 mL de produit par m ² . - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit par m ² . - Champignons destructeurs du bois : 107-200 mL de produit par m ² . - Champignons de bleuissement : 200 mL de produit par m ² . Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus), 300 mL de produit par m ² . - 0 - Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Appliquer 100-200 mL de produit par m ² . - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - Termites (Reticulitermes spp.) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - Champignons destructeurs du bois : Appliquer 107-200 mL de produit par m ² . - Champignons de bleuissement : Appliquer 200 mL de produit par m ² . Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus), appliquer 300 mL de produit par m ² .

Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- En cas de déversement, ne pas manger, boire ou fumer.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Tout produit sur la peau doit être lavé.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN14605) et des lunettes de protection pendant la phase de manipulation et/ou d'application du produit.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Éviter le contact prolongé des animaux, plus particulièrement des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit contient de la perméthrine.

Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Contenir et collecter les déversements avec un absorbant approprié et les mettre dans un récipient étiquetable pouvant être enfermé comme déchet dangereux.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (revêtement imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le contenant bien fermé.
- Le sol du local de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquide.
- Toujours conserver le produit dans son emballage commercial.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autres informations

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

LIGNUM UNIVERSAL WOOD PRESERVER

Numéro de l'autorisation

FR-0014810-0002 1-2

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.766
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.253
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.266
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé		68439-46-3		2

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta RCP 3 - RTU - LIGNUM WOOD PRESERVER

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-3

1.3 Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.383 - 0.383
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.127 - 0.127
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.133 - 0.133
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé		68439-46-3		1 - 1

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

Microémulsion prête à l'emploi (AL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut nuire au fœtus.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Conseils de prudence

terme.
Contient 3-Iodo-2-Propynyl-N-Butyl Carbamate (IPBC), Propiconazole, Permethrine.
Peut produire une réaction allergique.

Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Se laver ... soigneusement après manipulation.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Porter .
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:Consulter un médecin.
Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.
Recueillir le produit répandu.
Garder sous clef.
Éliminer le dans ... conformément à la réglementation

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 1

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau - Traitement par brossage - Pinceau

	Traitement par pulvérisation - Traitement par pulvérisation
Taux et fréquences d'application	200 mL de produit par m ² - 0 - Pour le traitement préventif contre les insectes à larves xylophages (H.bajulus) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . 200 mL de produit par m ² - 0 - Pour le traitement préventif contre les insectes à larves xylophages (H.bajulus) : Appliquer 200 mL de produit par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 2

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée Pas de donnée-Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)-Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau - Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation - Traitement par pulvérisation
Taux et fréquences d'application	Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 200 mL de produit par m ² . - Champignons destructeurs du bois : 214 mL de produit par m ² . - 0 - Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - Champignons destructeurs du bois : Appliquer 214 mL de produit par m ² . Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 200 mL de produit par m ² . - Champignons destructeurs du bois : 214 mL de produit par m ² . - 0 - Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - Champignons destructeurs du bois : Appliquer 214 mL de produit par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 3

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée Pas de donnée-Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)-Pas de donnée

Domaine d'utilisation	Extérieur Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau - Traitement par brossage - Pinceau
Taux et fréquences d'application	Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 200 mL de produit par m ² . - Champignons destructeurs du bois : 214 mL de produit par m ² . - 0 - Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - Champignons destructeurs du bois : Appliquer 214 mL de produit par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- En cas de déversement, ne pas manger, boire ou fumer.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Tout produit sur la peau doit être lavé.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN14605) et des lunettes de protection pendant la phase de manipulation et/ou d'application du produit.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Éviter le contact prolongé des animaux, plus particulièrement des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit contient de la perméthrine.

Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Contenir et collecter les déversements avec un absorbant approprié et les mettre dans un récipient étiquetable pouvant être enfermé comme déchet dangereux.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (revêtement imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le contenant bien fermé.
- Le sol de la salle de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquide.
- Toujours conserver le produit dans son emballage commercial.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autres informations

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

LIGNUM WOOD PRESERVER

Numéro de l'autorisation

FR-0014810-0003 1-3

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.383
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.127
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.133
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé		68439-46-3		1

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta RCP 4 - RTU - LOW PROPI PRODUCT - PROFESSIONAL

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-4

1.3 Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.269 - 0.269

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.253 - 0.253
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.266 - 0.266
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé		68439-46-3		2 - 2

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

Microémulsion prête à l'emploi (AL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient 3-Iodo-2-Propynyl-N-Butyl Carbamate (IPBC), Propiconazole, Permethrine and 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Se laver ... soigneusement après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter .

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans ...conformément à la réglementation

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Professionnel – Prêt à l'emploi - Classe d'usage 1

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée A. punctatum-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée L. brunneus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée Reticulitermes spp.-Termites-Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau - Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation - Traitement par pulvérisation
Taux et fréquences d'application	Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 100-200 mL de produit par m ² . - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 200 mL de produit par m ² . - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit par m ² . Traitements curatifs : Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus), 300 mL de produit par m ² . - 0 - Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Appliquer 100-200 mL de produit par m ² . - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - Termites (Reticulitermes spp.) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . Traitements curatifs : Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) : Appliquer 300 mL de produit par m ² . Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : 100-200 mL de produit par m ² . - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 200 mL de produit par m ² . - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit par m ² . Traitements curatifs : Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus), 300 mL de produit par m ² . - 0 - Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Appliquer 100-200 mL de produit par m ² . - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - Termites (Reticulitermes spp.) :

	<p>Appliquer 200 mL de produit par m².</p> <p>Traitements curatifs : Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) : Appliquer 300 mL de produit par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Professionnel – Prêt à l'emploi - Classe d'usage 2

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée A. punctatum-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée L. brunneus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée Reticulitermes spp.-Termites-Pas de donnée Pas de donnée-Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)-Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 2
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau - Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation - Traitement par pulvérisation
Taux et fréquences d'application	Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages : (H. bajulus) : 100-200 mL de produit par m ² . - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 200 mL de produit par m ² . - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit m ² . - Champignons destructeurs du bois : 152,8 – 200 mL de produit par m ² . Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages : (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) 300 mL de produit par m ² . - 0 - Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages : (H. bajulus) : Appliquer 100-200 mL de produit par m ² . - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - Termites (Reticulitermes spp.) : Appliquer 200 mL de produit m ² . - Champignons destructeurs du bois : Appliquer 152,8 – 200 mL de produit par m ² . Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) : Appliquer 300 mL de produit par m ² . Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages : (H. bajulus) : 100-200 mL de produit par m ² . - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 200 mL de produit par m ² . - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit m ² . - Champignons destructeurs du bois : 152,8 – 200 mL de produit par m ² . Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages : (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) 300 mL de produit par m ² . - 0 -

	<p>Traitement préventif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Appliquer 100-200 mL de produit par m². - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : Appliquer 200 mL de produit par m². - Termites (Reticulitermes spp.) : Appliquer 200 mL de produit m². - Champignons destructeurs du bois : Appliquer 152,8 – 200 mL de produit par m². <p>Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) : Appliquer 300 mL de produit par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidon en PEHD de 1 à 25 litres avec bouchon sécurisé.</p> <p>Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).</p>

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Professionnel – Prêt à l'emploi - Classe d'usage 3

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée
A. punctatum-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée
L. brunneus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée
Reticulitermes spp.-Termites-Pas de donnée
Pas de donnée-Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)-Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Extérieur

Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus)
Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 3

Méthode(s) d'application

Traitement par brossage - Pinceau -
Traitement par brossage - Pinceau

Taux et fréquences d'application

Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages : (Hylotrupes bajulus) 100 - 200 mL de produit par m². - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 200 mL de produit par m². - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit par m². - Champignons destructeurs du bois : 152,8 – 200 mL de produit par m². Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages : (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) 300 mL de produit par m². - 0 -
Traitement préventif :
- Insectes à larves xylophages (Hylotrupes bajulus) : Appliquer 100 - 200 mL de produit par m².
- Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : Appliquer 200 mL de produit par m².
- Termites (Reticulitermes spp.) : Appliquer 200 mL de produit par m².
- Champignons destructeurs du bois : Appliquer 152,8 – 200 mL de produit par m².

	Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) : Appliquer 300 mL de produit par m².
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- En cas de déversement, ne pas manger, boire ou fumer.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Tout produit sur la peau doit être lavé.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN14605) et des lunettes de protection pendant la phase de manipulation et/ou d'application du produit.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Éviter le contact prolongé des animaux, plus particulièrement des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit contient de la perméthrine. Les pyréthriinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin ;

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Contenir et collecter les déversements avec un absorbant approprié et les mettre dans un récipient étiquetable pouvant être enfermé comme déchet dangereux

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (revêtement imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le contenant bien fermé.
- Le sol du local de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquide
- Toujours conserver le produit dans son emballage commercial.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autres informations

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

LOW PROPI PRODUCT
OWATROL SANIXYL
OWATROL TMU 84 NG
KOATAZUR TRAITEMENT DES BOIS MULTI-USAGES
NUNCAS WINCENT LIVAX PROTEGGI LEGNO
OBBIATEX WTAE
PRESTA UNIVERSAL WOOD PRESERVATIVE
COMUS WOOD PROTECT
FOREST PROTECT
CURATIM IFS
TECHNICIDE M

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

FR-0014810-0004 1-4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.269
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.253
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.266
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé		68439-46-3		2

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta RCP 5 - RTU - LOW PROPI PRODUCT – NON-PROFESSIONAL

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-5

1.3 Type(s) de produit

TP08 - Produits de protection du bois

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.269 - 0.269

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.253 - 0.253
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.266 - 0.266
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé		68439-46-3		2 - 2

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

Microémulsion prête à l'emploi (AL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient 3-Iodo-2-Propynyl-N-Butyl Carbamate (IPBC), Propiconazole, Permethrin and 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Se laver ... soigneusement après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans ... conformément à la réglementation

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Non-Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 1

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée A. punctatum-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée L. brunneus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée Reticulitermes spp.-Termite-Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau - Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation - Traitement par pulvérisation
Taux et fréquences d'application	Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages : (H. bajulus) : 100 - 200 mL de produit par m ² . - Insectes à larves xylophages : (A. punctatum) : 200 mL de produit par m ² . - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit par m ² . Traitements curatif contre les insectes à larves xylophage : (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) 300 mL de produit par m ² . - 0 - Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Appliquer 100 - 200 mL de produit par m ² . - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - Termites (Reticulitermes spp.) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . Traitements curatif contre les insectes à larves xylophage (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) : Appliquer 300 mL de produit par m ² . Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages : (H. bajulus) : 100 - 200 mL de produit par m ² . - Insectes à larves xylophages : (A. punctatum) : 200 mL de produit par m ² . - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit par m ² . Traitements curatif contre les insectes à larves xylophage : (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) 300 mL de produit par m ² . - 0 - Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Appliquer 100 - 200 mL de produit par m ² . - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : Appliquer 200 mL de produit par m ² .

	<p>- Termites (Reticulitermes spp.) : Appliquer 200 mL de produit par m².</p> <p>Traitements curatif contre les insectes à larves xylophage (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) : Appliquer 300 mL de produit par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidon en PEHD de 1 à 5 litres.</p> <p>Bidon en acier de 1 à 5 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 5

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 5

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 5

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 5

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Non-Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 2

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée A. punctatum-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée L. brunneus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée Reticulitermes spp.-Termites-Pas de donnée Pas de donnée-Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)-Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 2
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau - Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation - Traitement par pulvérisation
Taux et fréquences d'application	Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus): 100 - 200 mL de produit par m ² . - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 100 – 200 mL de produit par m ² . - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit par m ² . - Champignons destructeurs du bois : 152,8 – 200 mL de produit par m ² . Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages : (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) 300 mL de produit par m ² . - 0 - Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Appliquer 100 - 200 mL de produit par m ² . - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : Appliquer 100 – 200 mL de produit par m ² . - Termites (Reticulitermes spp.) : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - Champignons destructeurs du bois : Appliquer 152,8 – 200 mL de produit par m ² . Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) : Appliquer 300 mL de produit par m ² . Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages (H. bajulus): 100 - 200 mL de produit par m ² . - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 100 – 200 mL de produit par m ² . - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit par m ² . - Champignons destructeurs du bois : 152,8 – 200 mL de produit par m ² . Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages : (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) 300 mL de produit par m ² . - 0 -

	<p>Traitement préventif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insectes à larves xylophages (H. bajulus) : Appliquer 100 - 200 mL de produit par m². - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : Appliquer 100 – 200 mL de produit par m². - Termites (Reticulitermes spp.) : Appliquer 200 mL de produit par m². - Champignons destructeurs du bois : Appliquer 152,8 – 200 mL de produit par m². <p>Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) : Appliquer 300 mL de produit par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidon en PEHD de 1 à 5 litres. Bidon en acier de 1 à 5 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).</p>

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 5

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 5

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 5

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 5

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Non-Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 3

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

H. bajulus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée

A. punctatum-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée

L. brunneus-Insectes à larves xylophages-Pas de donnée

Reticulitermes spp.-Termites-Pas de donnée

Pas de donnée-Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)-Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Extérieur

Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus)

Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 3

Méthode(s) d'application

Traitement par brossage - Pinceau -

Traitement par brossage - Pinceau

Taux et fréquences d'application

Traitement préventif : - Insectes à larves xylophages : (Hylotrupes bajulus) : 100 - 200 mL de produit par m². - Insectes à larves xylophages (A. punctatum) : 100 – 200 mL de produit par m². - Termites (Reticulitermes spp.) : 200 mL de produit par m². - Champignons destructeurs du bois : 152,8 – 200 mL de produit par m². Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages : (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) 300 mL de produit par m². - 0 -

Traitement préventif :

- Insectes à larves xylophages (Hylotrupes bajulus) :

Appliquer 100 - 200 mL de produit par m².

- Insectes à larves xylophages (A. punctatum) :

Appliquer 100 – 200 mL de produit par m².

- Termites (Reticulitermes spp.) :

Appliquer 200 mL de produit par m².

- Champignons destructeurs du bois :

Appliquer 152,8 – 200 mL de produit par m².

	Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages (H. bajulus, A. punctatum, L. brunneus) : Appliquer 300 mL de produit par m².
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres. Bidon en acier de 1 à 5 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 5

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 5

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 5

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 5

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- En cas de déversement, ne pas manger, boire ou fumer.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Tout produit sur la peau doit être lavé.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées en tant que déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface, ni dans aucun type d'égout.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Éviter le contact avec les yeux
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Éviter le contact prolongé des animaux, plus particulièrement des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ce produit contient de la perméthrine.

Les pyréthrinoides peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Contenir et collecter les déversements avec un absorbant approprié et les mettre dans un récipient étiquetable pouvant être enfermé comme déchet dangereux.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le revêtement imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le contenant bien fermé.
- Le sol de la salle de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquide.
- Toujours conserver le produit dans son emballage commercial.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autres informations

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

LOW PROPI PRODUCT
OWATROL SANIXYL
OWATROL TMU 84 NG
KOATAZUR TRAITEMENT DES BOIS MULTI-USAGES
NUNCAS WINCENT LIVAX PROTEGGI LEGNO
OBBIATEX WTAE
PRESTA UNIVERSAL WOOD PRESERVATIVE
COMUS WOOD PROTECT
FOREST PROTECT

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

CURATIM IFS
TECHNICIDE M

FR-0014810-0005 1-5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.269
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.253
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.266
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé		68439-46-3		2